

Adresses et numéros de téléphone des écoles d'Auxonne :

Ecoles maternelles :

Ecole Malmanche
Rue Marguerite Malmanche
21130 Auxonne
Tel : 03.80.37.31.75

Ecole Pierre Cahuet
Rue de la Colombière
21130 Auxonne
Tel : 03.80.37.41.50

Ecoles élémentaires :

Ecole Jean Moulin
10, Rue Claude Pichard
21130 Auxonne
Tel : 03.80.37.44.82

Ecole Jean Jaurès
Route de Chevigny
21130 Auxonne
Tel : 03.80.37.35.52

Ecole Primaire :

Ecole Pasteur-Prieur
2, Boulevard Pasteur
21130 Auxonne
Tel : 03.80.37.30.63

Pour tous renseignements complémentaires : responsable du service scolaire, aux Services techniques :
Peggy CHEVAILLER tel : 03.80.60.44.73



SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES DE LA VILLE D'AUXONNE

Inscription scolaire

Les renseignements sont confidentiels et s'inscrivent dans le cadre de la loi
« informatique et liberté ».

***Ce dossier devra être remis au service scolaire situé dans les locaux des
Services Techniques.***

Tel : 03.80.60.44.73

Photocopies à fournir en annexe à ce dossier :

- Livret de famille (pages enfants et parents)
- Justificatif de domicile (récent)
- Jugement de divorce, ou attestation concernant la garde de/des enfant(s)
- Agrément de l'assistante maternelle (si celle-ci ne fait pas parti de votre périmètre scolaire)

ATTENTION : Aucune photocopie ne sera faite sur place, merci de votre compréhension.

Renseignements concernant votre enfant :

ENFANT	NOM	Prénom	Date de naissance
Adresse			
Lieu de naissance			
Département			
Ecole précédemment fréquentée			
Ecole d'affectation			
Adresse de la nourrice (le cas échéant)			

RESPONSABLE	Nom	Prénom	Profession
<i>Adresse</i>			
<i>N° de téléphone</i>	Tel Domicile	Tel portable	Tel travail
<i>Nom et adresse de l'employeur</i>			
CONJOINT	Nom	Prénom	Profession
<i>Adresse</i>			
<i>N° de téléphone</i>	Tel domicile	Tel portable	Tel travail
<i>Nom et adresse de l'employeur</i>			

Situation familiale : Célibataire Union libre PACS Marié Séparé Divorcé

Renseignements médicaux, dans le cadre scolaire :

PLAN P.A.I	Oui	Non
Si plan P.A.I, merci de nous fournir la photocopie du protocole		

Bus scolaire :

Si votre enfant doit prendre le bus scolaire, veuillez en informer au préalable le directeur de l'établissement dès la rentrée, ou le moment venu, merci.

Pour tout renseignement concernant les horaires et les arrêts des bus sur les deux trajets proposés, vous pourrez le faire au service scolaire.

Autres renseignements à préciser :

Adresse mail du père :

Adresse mail de la mère :

Nous certifions l'exactitude des informations portées sur ce dossier d'inscription pour l'année en cours, et nous engageons à vous faire part de tout changement de situation le cas échéant.

Fait à Auxonne, le

Signature